



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 96881

Texte de la question

M. Éric Jalton demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de lui indiquer quelle est la part de la migration Guadeloupe-métropole des demandeurs d'emploi dans l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en Guadeloupe.

Texte de la réponse

La statistique sur les demandeurs d'emploi ne permet pas de suivre les flux migratoires de demandeurs d'emploi d'une région à une autre, ou d'un département d'outre-mer vers la métropole en raison de l'absence d'identifiant unique attribué au demandeur d'emploi. Ce numéro d'identifiant Assedic permet en effet de suivre le demandeur d'emploi au cours de ses différentes périodes d'inscription à l'ANPE. Cependant, lorsque le demandeur change de zone Assedic, son identifiant change également. Les mouvements d'une zone à une autre ne peuvent donc être repérés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96881

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6108

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2176